

**RAPPORT SPECIAL**

**LA REPRESSION SANGLANTE ET  
DISPROPORTIONNEE DES ADEPTES DE  
BUNDU DIA KONGO (BDK) DANS LA  
PROVINCE DU BAS-CONGO**

**Mars 2008**

## **Introduction**

La Voix des Sans-Voix pour les droits de l'homme (VSV) a dépêché sa mission d'enquêtes dans la province du Bas-Congo consécutivement aux événements tragiques extrêmement graves se traduisant par des actes de xénophobie, intolérance, exécutions sommaires et extra-judiciaires d'une part, et la répression sanglante et disproportionnée qui s'en est suivie d'autre part.

En vue d'éclairer objectivement l'opinion sur les violations des droits de l'homme ayant caractérisé cette tragédie humaine qui a endeuillé la RDCongo en général et la province du Bas-Congo en particulier, la délégation de la VSV s'est rendue sur les lieux, précisément dans le territoire de Luozi, situé à environ 300 km de Kinshasa et à Matadi, chef-lieu de la province.

Après constat et examen des données recueillies, il ressort les responsabilités sont partagées à tous les niveaux. D'une part, il est fait état des actes criminels d'atteintes à l'ordre public contre les institutions établies dont un certain nombre d'adeptes de Bundu Dia Kongo (BDK), dirigé par le député national, monsieur Ne Mwanda Nsemi se sont rendus coupables en se substituant de facto à l'autorité de l'Etat. D'autre part, l'armée congolaise et la police nationale congolaise (PNC) ont fait l'usage disproportionné, excessif et abusif de la force en procédant à la répression violente, sanglante, généralisée et inopportune de la population en général et des adeptes de BDK en particulier, pris pour cible.

## **Bref contexte historique**

Le BDK est un mouvement politico-religieux basé dans la province du Bas-Congo en RDCongo dont les activités, à l'origine, étaient axées sur la promotion des valeurs culturelles kongo.

Avec le temps, le BDK a cessé de se présenter uniquement comme une organisation culturelle kongo, mais aussi et surtout comme une organisation politico-religieuse.

Les multiples revendications des droits civils et politiques, économiques et sociaux par la population du Bas-Congo ont fait de ce mouvement une porte-voix et une courroie de transmission des desiderata populaire auprès des instances dirigeantes du pays.

## Causes

### 1. Causes lointaines

Les revendications et dénonciations formulées par la population de la province du Bas-Congo restées sans réponses constituent la cause lointaine des frustrations ayant conduit aux événements malheureux enregistrés depuis près d'une dizaine d'années. Parmi ces revendications, l'on peut citer l'absence de l'autorité de l'Etat dans certaines localités de la province, la mauvaise répartition du revenu national (par exemple, l'exploitation du pétrole et autres richesses de la province qui ne profitent pas à la population), le partage non équilibré de postes au sein des entreprises publiques installées au Bas-Congo et dans d'autres institutions publiques de l'Etat, la corruption, le rançonnement de la population, de multiples tracasseries dont les services de sécurité et des migrations ainsi que les cours et tribunaux se seraient rendus coupables, la pauvreté et le taux élevé de chômage allant crescendo dont est victime la majorité de la population...

Pour le BDK, ces maux qui rongent la province et violent la conscience collective justifient les agissements des adeptes de ce mouvement. A titre illustratif, l'inefficacité des instances judiciaires au niveau de la province caractérisée par la longueur des échéances à régler les conflits, la distance séparant les populations de sièges des tribunaux, la concussion des magistrats... ont amené les adeptes à travers plusieurs villages de la province à instituer leurs propres cours et tribunaux où « sans frais », des citoyens étaient jugés et parfois condamnés dans « un meilleur délai », mais surtout, avec des sentences plus lourdes, disproportionnées conduisant souvent et immédiatement aux bastonnades cruelles et à des exécutions sommaires et extra-judiciaires les personnes condamnées.

Les dérapages actuels trouveraient aussi leur origine dans l'élection de monsieur Mbatshi Mbatshia, gouverneur de la province du Bas-Congo. Les adeptes de BDK contestent cette élection entachée de corruption à grande échelle. La dynamique enclenchée par des adeptes viserait dès lors de procéder au renversement de l'ordre institutionnel établi en remplaçant les autorités politico-administratives en place par les membres de BDK ou en les convertissant en *makesa* (croyant).

Aussi, l'absence de contrôle des *makesa* par le *N'longi a Kongo* (guide du peuple kongo), honorable Ne Mwanda Nsemi, a occasionné plusieurs violations des droits humains dans plusieurs villages sous contrôle de BDK caractérisées par la chasse aux non originaires, l'intolérance religieuse, l'adhésion forcée à la philosophie de BDK... A cela s'ajoute les multiples correspondances adressées aux *makesa* par M. Ne Mwanda Nsemi stipulant, par exemple, que tous ceux ne respectent pas les lois kongos (*misiku*) qui contiendrait cent vingt-sept (127) articles, doivent être punis

ainsi que la passivité constatée dans le chef du leader du BDK à interdire les exactions commises sur de paisibles citoyens par les *makesa*.

Les conséquences des par les faits prédécrits se sont manifestées, entre autres, par l'organisation des jeunes, se livrant souvent à la drogue, en groupe de défense appelé *bamboma* portant généralement pour tenue un pantalon noir, une chemise bleue ciel et un béret rouge, le hissement d'un drapeau dans les secteurs et le chant d'hymne national propre au BDK.

## 2. Causes immédiates

Tout serait parti traitements inhumains, cruels et dégradants des menaces dont auraient fait l'objet des responsables des confessions religieuses dans le territoire de Luozi. En effet, vers fin janvier 2008, le curé de la paroisse catholique de Kimwaka, diocèse de Matadi, abbé André Mingiedi aurait été interpellé par les *Mikengi* et *makesa* de BDK. Ces derniers reprocheraient au prélat catholique d'avoir entretenu un conflit avec son vicaire, abbé Mbadu, de se disputer une parcelle avec un membre de la mission, la mauvaise gestion de la mission, etc. Consécutivement au refus de l'abbé curé de se présenter chez les *makesa*, il aurait cueilli de force et en guise de punition, soixante (60) coups de fouets au moyen de branches de goyavier et de caféier lui auraient été assenés et obligé de se vautrer par terre avec sa soutane avant de lui asperger du piment dans les yeux, la tête maintenue par un tabouret.

Par ailleurs, le fanatisme religieux des *makesa* avec les conséquences enregistrées aurait conduit à la fuite des villages de Mbandakani, Kimwaka, Bienga et autres des responsables d'églises. C'est le cas, entre autres, de Abbé Mingiedi, abbé Aaron Bakutuzomanga, abbé Maxence Nsunda, abbé Bonaventure Kiama, abbé Michel Vayambi...

## 3. Causes « cachées »

L'analogie faite par rapport à la situation politique avec ses conséquences au plan des droits humains dans le district de l'Ituri, province Orientale, fait croire qu'il y aurait une certaine instrumentalisation de la population, des dirigeants politiques de la province et surtout des acteurs politico-administratifs à Kinshasa.

En effet, des enquêtes effectuées par la VSV sur la situation qui prévaut en Ituri ont démontré que les conflits armés et les guerres locales font suite à des découvertes d'importantes zones minières et la volonté, coûte que coûte, des multinationales de contrôler les terres riches valeurs géostratégiques notables.

Au Bas-Congo, cette analyse semble valable. En fait, des minerais avaient été découverts à l'époque coloniale belge dans plusieurs coins de la province. Le colonisateur, compte tenu, de l'importance de l'agriculture appliquée dans de cette entité devant nourrir la province elle-même et la ville de Kinshasa s'est refusé toute exploitation de toutes richesses du

sous-sol découverts sur place et s'est limité à placer des bornes comme repères pour la localisation de richesses découvertes. Aujourd'hui, les événements du Bas-Congo, relatifs aux massacres de la population peuvent être une porte d'entrée d'une série de troubles voulus et entretenus par certaines personnes et Etats en vue de s'assurer du contrôle de nouveaux espaces miniers. Les richesses minières en grande quantité convoitées et qui seraient la cause cachée de violence dans le Bas-Congo sont, entre autres, le diamant découvert à Nsundimba, village situé à 60 km de la cité de Luozi, secteur de Kimemba et dans plusieurs autres villages du territoire de Luozi; gypse, matière qui entre dans la fabrication du ciment qui, jusque-là, est importée de la République Sud-Africaine (RSA), découverte à Bulu, village situé à près de 20 km de la cité de Luozi, secteur de Mbanza-Mona; le manganèse, découvert à Kundi, village situé à 20 km de cité de Luozi, secteur de Mongoluala; de l'or découvert à Kinkenge situé à 105 km de la cité de Luozi, secteur de Kinkenge...

### **Les violations des droits humains : un bilan lourd**

Plusieurs actes infractionnels des droits de l'homme ont été enregistrés dans le chef des responsables de BDK :

Plusieurs personnes (civiles et policiers) ont fait l'objet d'exécutions sommaires et extra-judiciaires de la part de *makesa*. D'une part, ces exécutions sont perpétrées à l'issue des jugements rendus par les tribunaux d'infortune installés dans des villages par les BDK. A titre d'exemple :

- Pour une prétendue sorcellerie, monsieur Lusende, habitant village Kimbala Zolele, secteur de Kinkenge est brûlé vif le 25 février 2008 par les *makesa* après de pires atrocités commises sur sa personne ;
- Pour un conflit avec un villageois non autrement identifié, monsieur Mukiadi Samba est mort à l'hôpital Butu, secteur de Mbenza Mboma, des suites de la peritonie chimique, c'est-à-dire une perforation de l'estomac causée par plus d'une centaine de quatre-vingt-deux (182) coups de fouet reçus de *makesa* ;
- Un capitaine de la police nationale congolaise est tué par les *makesa* qui l'ont suspecté d'être un agent de renseignement à la solde des étrangers ;
- Policier tué par
- Plusieurs autres personnes non autrement identifiées ont été exécutées à la suite des jugements expéditifs rendus par les tribunaux de BDK ;
- Etc.

Des cas de victimes obligées de creuser leurs propres tombes avant d'être introduites pour exécution de la sentence de la peine capitale ont été signalés. Exemple de personnes tuées dans les villages de Kinkenge et

Betelemi entre février et mars 2008 et obligées de creuser leurs tombes à l'aide de houes.

Il est également fait état de plusieurs cas de bastonnades et des traitements cruels, inhumains et dégradants réservés à la population par les adeptes de BDK. La bastonnade se faisait généralement à l'aide de fouet de goyavier ou de caféier. Parmi les victimes des cas des prêtres catholiques, pasteurs protestants et autres dirigeants des églises du territoire dont certains ont été accusés par les makesa de s'immiscer dans les affaires foncières de la population et d'afficher des comportements immoraux. Aussi faut-il relever le cas de bastonnade de directeur de l'école primaire Tembisa, reproché d'avoir demandé cent francs congolais de sport aux élèves de son école. Les exactions commises par les *makesa* de BDK à la population ont été l'œuvre de membres de ce mouvement politico-religieux ayant échappé au contrôle de leur leader. C'est le cas de monsieur Dany Malua (se faisant passer pour un général) qui a ordonné la plupart de sentences appliquées aux populations du territoire de Luozi. Son seul mot « *sabula mu simu kongo* » (emmenez-le dans l'au-delà) suffisait pour exécuter des fautifs jugés coupables par les tribunaux de BDK.

#### *Réaction de la police*

La déclaration des responsables des églises évoluant à Luozi relative aux menaces et autres traitements cruels, inhumains et dégradants dont ils sont victimes de la part des adeptes de BDK aurait servi de prétexte au gouvernement de la RDCongo, par son ministère de l'Intérieur, Décentralisation et Sécurité pour justifier, entre autres, le recours disproportionné et injustifié à la force ; à Matadi, cette intervention s'est justifiée par la découverte d'un tableau sur lequel serait mentionné que le chef de l'Etat, Joseph Kabila était mort, assassiné « *Mfumu ya buala fuidi* ». C'est suite à la dénonciation à travers un bulletin d'information (BI) établi par un agent des renseignements non autrement identifié aux services de sécurité civile et militaire de la ville de Matadi, faisant état de cette inscription et alimentant tous les commentaires des adeptes de BDK que les policiers sont envoyés pour réprimer la population.

Les hommes ayant opéré, lors de l'opération de répression ont été constitués de policiers de la Police d'Intervention Rapide (PIR) et de l'Unité de la Police Intégrée (UPI), des militaires de la Garde Républicaine de la base de Mbanza-Ngungu et ceux venus de l'Angola. Les opérations auraient été conduites par un colonel et un certain major Christian, ancien officier au sein du Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD/Goma) qui, lors de la rébellion menée par ce mouvement, se serait distingué dans les assassinats et autres pires exactions contre la population. Des consignes auraient été données aux militaires et policiers désignés pour mener cette opération de répression. Parmi ces consignes, les policiers et militaires devaient tout mettre en œuvre pour qu'il n'y est

.../...

pas de « prisonniers de guerre ». Ceci revenait à dire que tous devraient être tués au Bas-Congo.

A leur arrivée à Kimbemba, village situé à 109 km de Kimpese, des uniformes et autres équipements militaires ont été distribués aux policiers et militaires sur place avant la traversée vers la cité de Luozi, zone d'opération avant leur traversée et celle d'une vingtaine de jeeps et autres véhicules de la police vers la cité de Luozi.

Sur place à Kimbemba, des tenues policières neuves ont été distribuées aux militaires de la Garde Républicaine et ceux qui seraient venus de l'Angola ainsi qu'aux policiers de l'UPI et de la PIR. Des armes de guerre, grenades, bombes lacrymogènes, baïonnettes... ont été données à ces hommes. A ces armes de guerre, il faut des machettes ont été ajoutées pour usage à cause de l'invulnérabilité des *makesa* aux armes à feu.

Les militaires envoyés pour en découdre avec les BDK tel qu'ils le déclarent à longueur des journées dans la cité de Luozi ont tiré le premier coup de feu dans la journée du jeudi 28 février 2008 lorsque des policiers rencontrent près du stade de Luozi, des élèves des ITP 1 et 2 Kinfuzi qui jubilent leur victoire après un match de football entre les équipes de deux écoles. Sur place, aucun mort n'a été enregistré. Mais cette fusillade a provoqué une psychose dans le chef de la population de la cité de Luozi.

Bien avant l'arrivée des militaires à Luozi, les adeptes de BDK qui s'attendaient à une éventuelle intervention de l'armée pour les empêcher d'organiser leur marche le 29 février 2008 à Luozi en vue de revendiquer leurs droits humains violés se sont réunis en culte pour la préparation spirituelle de la manifestation qui devait se dérouler le jour suivant.

Le message de l'administrateur du territoire de Luozi, monsieur Germain MUKUMBAYI à la radio communautaire « Ntomo Sono » la nuit du 28 février 2008, demandant à la population de la cité de rester calme et de vaquer paisiblement à ses occupations n'a eu d'effets que le lancement de l'horreur par des policiers et militaires.

Jeudi 28 février 2008, pendant que les adeptes de BDK se trouvaient en plein culte, les militaires-policiers venus à bord d'une jeep, ont encerclé le *zikwa* (temple) sis quartier 4, cité de Luozi dès 20h05 avant de lancer l'assaut vers minuit. Sur place, une cinquantaine d'adeptes et autres personnes dont des enfants présents dans le *zikwa* et dans les environs ont été sauvagement tués et d'autres (environ quinze, 15) blessés de suite des balles. Craignant la réaction des *makesa*, les militaires et policiers, dans leur tentative de fuir, ont abandonné une jeep de la police sur place avant qu'elle ne soit, par la suite, incendiée par la population. La fusillade qui s'en est suivie a été l'œuvre des militaires et policiers fortement renforcés par les leurs après incendie de la jeep. Parmi la cinquantaine de victimes, huit (8) corps dont ceux de deux enfants seulement ont été récupérés par les organisations humanitaires et amenés à l'hôpital de référence de la Communauté Evangélique au Congo. Pour

des raisons non encore connues, les cadavres de deux enfants ont disparu le lendemain. Parmi les victimes, il convient de relever messieurs Matondo, Luilu, Nlandu, « Allo Allo », Maman Marie habitant la cité de Luozi. Celle-ci a été amenée au sous commissariat de la police de Luozi où elle a été criblée de balles pour avoir montré un miroir aux policiers et militaires pendant les tueries.

La répression contre les adeptes de BDK et la population à la cité de Luozi ainsi que dans des villages du territoire de Luozi est caractérisée par une chasse à l'homme ciblée dès le 29 février 2008.

A l'issue des répressions tragiques et barbares, des témoignages font état de l'empêchement des volontaires de la Croix-Rouge par des militaires et policiers de s'occuper des victimes. Pendant ce temps, des cadavres étaient embarqués dans un véhicule militaire et conduits à des destinations inconnues. Après l'opération, des informations récoltées sur place à Luozi font état de largage des corps dans le fleuve Congo avec l'aide du bac de l'Office de Route (OR) obligé de fonctionner toute la nuit du 28 au 29 février 2008 jusqu'à 3h00 du matin, contrairement à ses vacances habituelles.

Pendant les tueries à Luozi tout comme dans des villages environnants, des dizaines de corps de victimes ont été éventrés et mis dans des sacs. La « chirurgie » appliquée sur les cadavres des victimes avait comme objectif d'empêcher qu'ils flottent. Malgré cette précaution, plusieurs corps ont été aperçus, deux jours après les massacres, sur le fleuve Congo. Ces derniers ont été repêchés par les militaires et policiers pour une destination inconnue. Cette manière d'opérer fait prévaloir la thèse selon laquelle les massacres du Bas-Congo ont été l'œuvre des militaires et des policiers formés spécialement pour ce genre de missions et ayant exécuté fidèlement un mot d'ordre reçu de la hiérarchie politique et militaire sous couvert de l'opération « Bondeko » destinée à restaurer l'autorité de l'état bafoué par des BDK dans la province du Bas-Congo.

Dans les autres villages tels que Kinkenge, Lufuku,... où les militaires et les policiers sont allés opérer, plusieurs villageois BDK et assimilés ont été purement et simplement massacrés. C'est le cas de tueries perpétrées contre la population dans les villages de Mbandakani où quinze (15) personnes ont été fusillées avant d'être charcutées par des machettes et autres baïonnettes et enterrés dans une fosse commune non loin du village ; Lufuku, trente-six (36) personnes ont été abattues par les militaires et policiers et déversés dans la rivière Luwala ; six (6) cadavres et plusieurs d'autres continuent d'être découverts en état de décomposition avancée dans la périphérie de la cité de Luozi ; Kampula, trente-cinq (35) personnes ont été massacrées et enterrées non loin d'un pont ; Lubunzi, quarante-cinq (45) corps essentiellement d'hommes ont été découverts inertes de suites de balles leur tirées dans un champ de canne à sucre, plusieurs cadavres ont été enterrés dans de fosses communes par groupes de sept (7) à huit (8) personnes vers le cimetière

Mahanga situé non loin de l'Université Libre de Luozi (ULL), une dizaine de personnes dont messieurs Mbikulu Ndeki, Babutana Bidiwu et Ngoma Ngoma massacrés après une attaque du village de Bundi-Kindama, secteur de Kinkenge, le 01 mars 2008 par les policiers et militaires, une vingtaine de personnes sont tuées à Mbandakani dont quinze enterrées dans la brousse, sur un pont dans le village de Kampula trente-cinq (35) corps y ont été découverts le 01 mars 2008 ; à Zeka, chef-lieu du secteur de Mbanza-Membe, dix adeptes de BDK y réfugiés ont été massacrés le 14 mars 2008 par des policiers et militaires... Chaque jour, des corps non identifiés, en état de putréfaction, sont retrouvés dans les villages susmentionnés.

Lors de leur retour de la zone d'opération, les policiers et militaires, reviennent, à bord des jeeps, scandent des chansons et brandissent armes et machettes ensanglantées. C'est le cas, de retour du village de Lufuku dimanche 16 mars 2008, où des policiers avaient massacré une dizaine de personnes par baïonnettes et machettes, en revenant à bord de trois jeeps, ils ont brandi leurs armes et machettes en expression de leur joie liée à leur « victoire ».

Des maisons d'habitation ont été incendiées dans plusieurs villages du territoire dont Mbandakani (35 maisons), Lufuku (13 maisons), Kibunzi (13 maisons), Nkundi (9 maisons), Luozi (35 maisons)...

L'incendie des maisons des habitants de la cité de Luozi serait prémédité et planifié. Des militaires et policiers ont été munis de boîtes d'allumettes dont ils se sont servi pour mettre le feu sur les maisons. Cependant, avant l'incendie des maisons et les massacres des BDK, tous les habitants des quartiers 1, 2, 3 et 4, à cause de leurs proximités avec le *zikwa*, ont été obligés par militaires et policiers de quitter leurs maisons en laissant celles-ci ouvertes. Des tentatives d'exécutions sommaires et extra-judiciaires ont eu lieu pendant ce temps à cause de difficultés de communication entre la population et militaire et policiers dont beaucoup ne pouvaient s'exprimer qu'en swahili et portugais. Les habitants de ces quartiers dont des enfants, des femmes, hommes, jeunes, des personnes de troisième âge, personnes vivant avec handicap, des blessés par balles et autres brutalités dont la majorité était menottée... obligés de marcher à quatre pattes. A titre d'exemple, une personne débile communément appelée « Allo Allo » a été tuée par balles dans sa parcelle sis quartier 4 à cause de ses réponses « Allo Allo » qu'elle donnait à toutes les questions lui posées par militaires et policiers lors de pillages des maisons des populations.

Les maisons ont été littéralement pillées. Téléphones, sommes d'argent, chaises, téléviseurs, radios, habits, titres scolaires et académiques et autres documents... ont été extorqués et emportés par des militaires et policiers. A titre illustratif, une somme d'argent estimée à quatre cent cinquante mille francs congolais (450 000Fc) destinée à la paie des enseignants de l'école Nsundi Mamba a été extorquée à monsieur

Minimbu, directeur de l'école par un policier non autrement identifié. Des fusils de chasse (calibre 12) dont certains habitants se servent pour la chasse qui, pourtant, seraient enregistrés par l'autorité territoriale ont été ravis dans des maisons avant d'être présentés à l'autorité comme des armes que possédaient les adeptes de BDK pour une action militaire dans le territoire et dans la province tout entière. Par ailleurs, l'incendie qui a suivi les pillages des maisons a été un prétexte pour effacer les traces des vols et autres pillages opérés à travers la cité de Luozi.

Les habitants des quartiers susdits ont été promenés dans toute la cité de Luozi avant d'être regroupés au petit marché appelé « Marché Séraphin » quartier 4 où une dizaine de cadavres avaient été, préalablement regroupés. Ici, comme vivant dans un empire de terreur, les victimes scindées en deux groupes et encerclées par policiers et militaires ont été obligées, sous menaces constantes d'armes, de s'asseoir à même le sol et de chanter l'hymne national et autres chansons religieuses en remplaçant partout où il y a un nom par celui de Joseph Kabila, président de la république démocratique du Congo (RD Congo). Toutes les personnes au sein des groupes, portant une quelconque ressemblance (barbes, tailles, teins...) avec l'honorable Ne Mwanda Nsemi, ont été extraites du groupe et fait l'objet de mauvais traitements cruels, inhumains et dégradants avant d'être placées sous menaces d'exécution sommaire et extra-judiciaire par des militaires et policiers visiblement drogués qui s'apprêteraient à un carnage. C'est le cas de monsieur Mvue qui a été copieusement battu à cause de sa longue barbe avant d'échapper miraculeusement à une exécution.

Pendant les tueries, des policiers et militaires dont un certain Thomas Makweta se sont évertués à violer les femmes. Trois femmes ayant requis l'anonymat, habitant les quartiers 2 et 3, les plus ciblés par les militaires et policiers à causes de sa proximité avec le *zikwa* de la cité de Luozi, ont été enlevées de leurs domiciles respectifs avant d'être systématiquement violées la nuit du 28 au 29 février 2008. Certaines d'entre elles l'ont été, de 23h00 jusqu'au petit matin, en présence de leurs enfants après avoir été constituées otages, dans des chambres des hôtels Mpiokolo et Mbuta Nkoy où ont été logés les officiers policiers et militaires. En plus de viol, les victimes ont fait objet de traitements cruels, inhumains et dégradants de la part des policiers et militaires qui cherchaient, auprès de ces femmes, à identifier et localiser monsieur Mbuta Kanza, représentant de BDK à Luozi en vue de mettre la main sur lui. C'est le cas de madame C. qui a reçu des coups de poing le long de la route en direction de l'hôtel. Avant de l'extraire de sa maison, sa caisse contenant une somme de cinq mille francs congolais (5000FC) a été emportée par les policiers. Toutes ces victimes de viol de constantes menaces de mort et de la torture leur sont proférées de la part de policiers et militaires à cause d'un de leur arrêté et serait transféré à Mbanza-Ngungu le 8 mars 2008 par sa hiérarchie sur place pour viol pour y être jugé.

.../...

Beaucoup de bien appartenant aux populations des villages concernés par la répression ont été emportés par les militaires et policiers. A ce jour, plus de trois cents réclamations pour les biens pillés dont les téléphones portables. La plupart de ces biens ont été pris dans des maisons brûlées alors que leurs propriétaires étaient obligés de quitter celles-ci avec l'obligation de laisser ouvertes ces dernières avant d'être dirigés d'être regroupés en un seul endroit non loin du marché Séraphin où les ces personnes étaient en proie aux militaires et policiers visiblement drogués.

La répression des adeptes de BDK et de la population dans le territoire de Luozi a amené des centaines de personnes parmi la population d'abandonner biens, villages, etc. en fuyant vers les villages les plus lointains et le Congo/Brazzaville.

Au lieu de *zikwa* de Matadi situé au rond-point Lubongolelo (référence place Belvédère), la répression de la police le 08 mars 2008 a fait onze morts avant la destruction du *zikwa*. Aussitôt tués par balle, les cadavres de victimes étaient embarqués et couverts d'une bâche dans un camion militaire Jiefang avant d'être amenés à destination inconnue. Parmi les personnes tuées, un enfant de deux ans qui a payé le frais de la résistance de sa mère face à la tentative d'extorsion d'une somme d'argent qu'elle possédait.

Vingt-sept (27) personnes dont dix-sept adeptes de BDK ont été blessées et amenées à l'hôpital général de référence de Kinkanda où admises au pavillon 5 et gardés par un groupe d'environ dix policiers qui interdisent, sur ordre de leur hiérarchie, tout contact extérieur avec les malades.

Plusieurs maisons ont été détruites et pillées par des policiers sous de fallacieux prétextes que les *makesa* y étaient cachés. A travers la ville de Matadi, les policiers ont été aperçus emportant matelas, casseroles, téléphones et autres biens de valeur appartenant à de paisibles citoyens.

Des arrestations ont été légion. Plusieurs adeptes de BDK ont été arrêtés à Luozi, dans les villages environnant et à Matadi et bon nombres poursuivis par l'auditorat militaire de garnison de Matadi sous RMP 1746/PG/080/2008/KOT, RMP1748/PG/080/KML, RMP 1750/PG/080/2008/MKO, RMP 1751/PG/080/2008/TEZ, RMP 1752/PG/080/2008/NDAM, RMP 1753/PG/080/2008/KML, RMP/ED N°003/PG/080/2008/KOT, RMP/ED N°004/PG/080/2008/NDAM... pour rébellion, associations de malfaiteurs, participation à un mouvement insurrectionnel... Parmi les victimes d'arrestations se trouvent des enfants de moins de dix ans enlevés à leurs domiciles pour soupçon d'appartenance au BDK. Il fait des allégations de disparition de plusieurs personnes non encore identifiées, lors de leur transfert de Luozi à Mbanza-Ngungu par les militaires. D'autres victimes d'arrestation ont été conduites à Kinshasa où elles seraient détenues au cachot de la Direction des Renseignements généraux et Services Spéciaux de la Police (DRGS) dans de conditions inhumaines. Gardés menottés, ces victimes n'ont pas

droit aux visites et feraient l'objet de la torture et autres traitements cruels, inhumains et dégradants.

La présence des militaires et policiers à Luozi crée une panique au sein de la population. Les militaires et policiers ivres de boissons alcoolisées et de chanvres à longueur des journées et portant armes tout en étant, parfois en tenue, constituent un motif de paralysie des activités à Luozi. Le premier aperçu de Luozi reste une cité sans vie à cause de l'activité militaire de grande envergure à laquelle la population n'y aurait jamais assisté depuis l'indépendance du pays. Maisons, boutiques, restaurants, marchés... ferment leurs portes tôt à cause de l'insécurité rendant certaines denrées rares.

### ***Un génocide planifié***

Le massacre des adeptes de BDK constitue bien un acte de génocide. Les actes commis sur la population dans la province du Bas-Congo sont allés de la préméditation jusqu'à pouvoir détruire le groupe des adeptes du mouvement politico-religieux BDK à travers des tueries ciblées.

En effet, la convention pour la prévention de répression du crime de génocide des Nations Unies donne un critérium qui définit un crime de génocide.

Il s'agit entre autres, de meurtre, atteintes graves à l'intégrité physique ou mentale des membres d'un groupe, soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique ou totale ou partielle, mesures visant à entraver les naissances au sein d'un groupe,...

Le génocide peut être donc constitué de l'un des actes ci-dessus cités dans l'intention de détruire totalement ou partiellement un groupe religieux, racial, ethnique, national.

Vu la gravité de faits relatifs relatés ci-haut, la VSV exige au gouvernement de la RDCongo:

- une enquête internationale en vue d'établir des responsabilités et de punir des commanditaires et exécutants des odieux massacres de la population au Bas-Congo ;
- identification et indemnisation de toutes les personnes mortes ou de leurs familles et des victimes de pillages, de blessures, d'extorsion... ;
- la localisation de toutes les personnes portées disparues et leurs présentations à leurs familles respectives ;
- la libération sans condition de toutes les victimes d'arrestation arbitraire et détention illégale et leurs retours dans leurs villes villages de provenance ;

.../...

- des poursuites judiciaires contre le ministre de l'intérieur, décentralisation et sécurité, monsieur Denis Kalume Numbi, le gouverneur et le gouverneur adjoint de la province du Bas Congo, messieurs Mbatshi Mbatshia et Déo Nkusu, généraux Raüs Chalwe, John Numbi, ... en vue de répondre de leurs ordres ;
- la tenue d'une table ronde sur la paix et le développement de la province du Bas-Congo en vue de trouver des solutions pacifiques et des réponses aux revendications des droits humains de la population du Bas-Congo.

### **LA VOIX DES SANS-VOIX POUR LES DROITS DE L'HOMME (VSV)**